



Assemblée générale

Distr. générale
18 août 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 26 de l'ordre du jour provisoire*

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Développement agricole, sécurité alimentaire et nutrition

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Il est possible d'améliorer durablement la production alimentaire pour nourrir toute la population de la planète. Toutefois, des centaines de millions de personnes n'ont toujours pas les moyens d'accéder à une alimentation suffisante pour satisfaire leurs besoins énergétiques alimentaires et nutritionnels.

Afin de pouvoir atteindre les objectifs fixés en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture durable, des seuils de protection sociale universelle devraient être établis pour tous, et des efforts doivent être entrepris pour assurer des moyens de subsistance et de résilience durables.

* A/70/150.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	3
II. Progrès réalisés dans l'élimination de la faim et de la malnutrition et dans la fourniture d'un accès à la nourriture	3
III. Mesures et initiatives mondiales en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030.	8
IV. Progrès accomplis dans l'accroissement durable de la productivité agricole	14
V. Progrès accomplis vers la durabilité de tous les systèmes alimentaires	15
VI. Recommandations	22

I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/240 sur le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui rendre compte, à sa soixante-dixième session, des faits nouveaux relatifs aux questions mises en relief dans cette résolution et dans la résolution antérieure portant sur le même sujet (résolution 68/233 de l'Assemblée), ainsi que sur le suivi de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation de 1996, à savoir « éradiquer la faim dans tous les pays et, dans l'immédiat, réduire de moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard ».

2. Considérant l'objectif du Millénaire pour le développement de « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim » et l'objectif de développement durable proposé, qui consiste à « éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable », l'Assemblée générale, dans sa résolution 69/240, a aussi engagé les États Membres ainsi que toutes les parties intéressées à accorder l'attention voulue au développement agricole, à la sécurité alimentaire et à la nutrition lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015.

3. Le présent rapport a été enrichi par des contributions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), du Programme alimentaire mondial (PAM), du Fonds international de développement agricole (FIDA) et de l'équipe de coordination de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, ainsi que de plusieurs parties prenantes de la communauté scientifique. Le rapport examine les progrès réalisés jusqu'à présent et les défis qui restent à relever pour assurer la sécurité alimentaire et remédier aux problèmes de nutrition, accroître durablement la production agricole, et réduire les pertes et le gaspillage de nourriture, conformément aux dispositions énoncées dans l'initiative « Défi faim zéro » du Secrétaire général. Il formule également des recommandations sur la manière de poursuivre les actions entreprises – mais toujours inachevées – en vue d'éliminer la faim et la malnutrition, qui constitue un objectif central du programme de développement durable transformatif pour 2030 et un catalyseur pour la réalisation d'autres objectifs de développement durable.

II. Progrès réalisés dans l'élimination de la faim et de la malnutrition et dans la fourniture d'un accès à la nourriture

4. On parle de sécurité alimentaire lorsque tous les individus ont à tout moment accès sur le plan physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine, et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Les quatre piliers de la sécurité alimentaire sont la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité¹.

5. Depuis 1990-1992, 216 millions de personnes ne souffrent plus de la faim. Dans la même période, la prévalence de la sous-alimentation dans les pays en

¹ Voir <http://ecsw.org/files/global/world-hunger/news/fao-basic-definitions-of-hunger.pdf>.

développement est tombée de 23,3 à 12,9 pour cent. Soixante-douze des 129 pays en développement suivis par la FAO – soit plus de la moitié du total – ont réalisé l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la faim consistant à réduire de moitié la prévalence de la sous-alimentation entre 1990 et 2015, et d'autres pays encore pourraient y parvenir d'ici la fin de 2015². La pauvreté extrême – qui correspond à un revenu inférieur à 1,25 dollar par jour – a aussi globalement reculé dans les pays à revenu faible et intermédiaire entre 1981 et 2011, et l'objectif du Millénaire pour le développement relatif à la pauvreté a été atteint.

6. Alors qu'une réduction de la moitié du nombre absolu de personnes souffrant de la faim dans les régions en développement – de 476 millions – était escomptée, ce chiffre s'est établi à 221 millions seulement, un peu moins de la moitié du précédent objectif plus ambitieux fixé par le Sommet mondial de l'alimentation. Toutefois, quelque 29 pays ont au moins réussi à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim. C'est là un résultat très appréciable, qui prouve qu'il est possible de réaliser rapidement des progrès dans la réduction de la faim et de maintenir le cap.

7. Cependant, les progrès relevés globalement dans la réduction de la faim sont très inégaux. Près de 795 millions de personnes – soit une sur neuf dans le monde – souffrent toujours de faim chronique, et n'ont pas une nourriture suffisante pour mener une vie active et saine. Plus d'un milliard de personnes sont extrêmement pauvres, vivant avec moins de 1,25 dollar par jour². Depuis 2010-2012, on constate un ralentissement du rythme de réduction des taux de sous-alimentation. Les principales causes en sont notamment la crise économique et financière mondiale et les violents conflits survenus dans certains pays³.

8. Toutes les personnes souffrant de la faim, hormis 15 millions d'entre elles, vivent dans des pays en développement. Dans certains pays et régions, de faibles progrès ont été relevés dans la réduction de la faim et, dans certains cas, le nombre absolu de personnes concernées a augmenté. Des différences marquées en termes de sous-alimentation persistent entre régions. Certaines régions, comme l'Amérique latine, l'Asie de l'Est et l'Asie du Sud-Est, le Caucase et l'Asie centrale, l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest, ont accompli de rapides progrès. Des progrès ont aussi été réalisés en Asie du Sud, en Océanie, dans les Caraïbes, en Afrique australe et en Afrique de l'Est.

9. Dans beaucoup de pays n'ayant pas atteint les objectifs internationaux relatifs à la faim, des catastrophes naturelles ou anthropiques, ou encore l'instabilité politique ont provoqué des crises prolongées, entraînant une vulnérabilité et une insécurité alimentaire accrues dans une grande partie de la population. Si l'Afrique subsaharienne affiche la part la plus élevée de personnes souffrant de faim chronique – près d'un quart – l'Asie du Sud concentre le plus grand nombre de personnes sous-alimentées, soit plus d'un demi-milliard. Seule l'Asie de l'Ouest a connu une hausse réelle de la part des personnes souffrant de la faim par rapport à 1991, tandis que les progrès réalisés en Afrique subsaharienne, en Asie du Sud et en Océanie n'ont pas été suffisants pour atteindre l'objectif du Millénaire relatif à la faim d'ici à 2015².

² FAO, FIDA et PAM, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde 2015; Objectifs internationaux 2015 de réduction de la faim : des progrès inégaux* (Rome, FAO, 2015).

³ Ibid. et Banque mondiale, PovcalNet. Disponible à l'adresse <http://iresearch.worldbank.org/PovcalNet/index.htm>. Dernière mise à jour du 9 octobre 2014.

Des objectifs du Millénaire pour le développement aux objectifs de développement durable : sécurité alimentaire et nutrition

10. En dépit des insuffisances relevées dans la réalisation de la cible 1.c des objectifs du Millénaire pour le développement et de l'incapacité à se rapprocher de la réalisation de l'objectif du Sommet mondial de l'alimentation consistant à réduire de moitié le nombre de personnes souffrant de la faim, les dirigeants du monde sont désormais prêts à renouveler leurs efforts à travers la cible 2.1 des objectifs de développement durable qui consiste, d'ici à 2030, à « éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante ».

11. Conformément aux recommandations du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, la Division de statistique de la FAO a recueilli des indicateurs de la sécurité alimentaire dont l'objet était de rendre compte des différents aspects de l'insécurité alimentaire⁴. Cette série d'indicateurs a d'abord été lancée en 2012 puis analysée et développée en 2013, 2014 et en 2015 dans le cadre des rapports sur *L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde*.

12. En collaboration avec la Banque mondiale, la FAO a mis au point le logiciel ADePT FSM en vue d'améliorer la qualité, la cohérence et la disponibilité des statistiques sur la sécurité alimentaire tirées des enquêtes nationales menées auprès des ménages qui contiennent des données sur la consommation alimentaire. Les statistiques sur la sécurité alimentaire ainsi établies sont essentielles pour évaluer la sécurité alimentaire et suivre l'évolution de celle-ci aux niveaux national et sous-national et pour donner une assise solide aux programmes de sécurité alimentaire⁵.

13. Selon les dernières estimations du Fonds des Nations Unies pour l'enfance, de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de la Banque mondiale, en 2013, le nombre d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant d'un retard de croissance, d'émaciation, d'émaciation grave, d'insuffisance pondérale et de surpoids était respectivement de 161 millions, 51 millions, 17 millions, 99 millions et 42 millions⁶.

14. La cible 2.2 des objectifs de développement durable engage la communauté mondiale, d'ici à 2030, à « mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans arrêtés à l'échelle internationale, et répondre aux besoins en matière de nutrition des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées ». Cette cible reflète l'ensemble des six cibles mondiales en matière de nutrition, énoncées dans le plan d'application exhaustif concernant la nutrition chez la mère, le nourrisson et le jeune enfant, tel

⁴ FAO, Division de statistique, Indicateurs de la sécurité alimentaire. Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/indicateurs-de-la-securite-alimentaire/fr/#.VfFtgnnovQw>.

⁵ Voir <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fr/>.

⁶ Levels and trends in child malnutrition: UNICEF/OMS/Banque mondiale, estimations conjointes relatives à la malnutrition infantile (New York, Genève et Washington, 2014). Disponible à l'adresse <http://data.unicef.org/resources/2013/webapps/nutrition#>.

qu'approuvé par la soixante-cinquième Assemblée mondiale de la Santé dans sa résolution WHA65.6 du 26 mai 2012. Ses objectifs, d'ici à 2025, sont les suivants :

- a) Réduire de 40 % le nombre d'enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (chiffre de référence = 162 millions, cible = 100 millions);
- b) Réduire de 50 % l'anémie chez les femmes en âge de procréer (chiffre de référence = 29 %, cible = 15 %);
- c) Réduire de 30 % l'insuffisance pondérale à la naissance (chiffre de référence = 15 %-20 %, soit quelque 20 millions, cible = environ 14 millions);
- d) Veiller à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation du pourcentage d'enfants en surpoids (en 2012, 7 % de tous les enfants étaient en surpoids);
- e) Porter les taux d'allaitement exclusif au sein au cours des six premiers mois de la vie à au moins 50 % (chiffre de référence = 38 %, cible = 50 %);
- f) Réduire et maintenir au-dessous de 5 % l'émaciation chez l'enfant (chiffre de référence = 8 %).

15. Pour aider les pays à adapter les cibles mondiales en matière de nutrition à leur contexte national et à suivre les progrès accomplis, l'OMS et des partenaires ont élaboré un outil de suivi en ligne. Cette plateforme interactive permet aux utilisateurs d'obtenir des profils d'indicateurs de pays sur la situation actuelle et les progrès requis, d'étudier d'autres types de variations et leur impact (analyse des scénarios possibles), de produire des cartes à l'échelle mondiale ou par groupes de pays à l'aide des dernières estimations des indicateurs de cibles, d'accéder aux rapports sommaires sur l'état des six cibles en matière de nutrition et de visualiser l'état actuel et les tendances des cibles à l'échelle mondiale⁷.

16. Les objectifs de développement durable comportent au moins six objectifs dont l'objet est de s'attaquer aux causes fondamentales, sous-jacentes et immédiates de la malnutrition, et qui s'accompagnent de 18 cibles directement ou indirectement liées aux résultats escomptés en matière de nutrition. La réalisation de l'objectif 2 de développement durable et des cibles connexes d'autres objectifs seront d'une importance cruciale pour assurer la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires résilients, diversifiés et productifs, qui soient viables sur le plan environnemental, social et économique. Par exemple, la cible 12.3 qui consiste, d'ici à 2030, à « réduire de moitié, à l'échelle mondiale, le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte », et la cible 15.3 qui consiste, d'ici à 2020, à « lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, y compris les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'employer à créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème », concernent directement le développement agricole, la sécurité alimentaire et la nutrition.

17. Les enseignements tirés des efforts déployés aux fins de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement montrent que, si la croissance économique constitue un facteur important du succès de la lutte contre la faim, elle

⁷ OMS, Nutrition, global targets tracking tool, 2015. Disponible à l'adresse <http://www.who.int/entity/nutrition/trackingtool/en/index.html>.

ne suffit pas, bien souvent, à garantir à elle seule l'accès à la nourriture. La croissance doit s'accompagner d'une forte volonté politique d'éradiquer la faim, et il peut être nécessaire que des mesures spéciales soient prises pour faire en sorte que la croissance profite aux pauvres⁷.

18. Un rapport publié conjointement par la FAO, le FIDA et le PAM en juin 2015⁸ estime à 267 milliards de dollars par an le montant des investissements nécessaires pour éradiquer la faim. Cela implique, en moyenne, un investissement supplémentaire de 160 dollars par personne en situation d'extrême pauvreté au cours des 15 prochaines années. Ce total comprend des investissements dans des mesures destinées à améliorer la production et la productivité et dans la protection sociale. Globalement, cela permettrait d'éliminer immédiatement la faim et également de créer les conditions nécessaires pour aider les couches les plus vulnérables à améliorer leurs moyens de subsistance et à se soustraire durablement à l'extrême pauvreté.

19. Du fait de ses avantages multiples sur le plan social, y compris ses effets positifs sur le bien-être des populations à travers le continuum rural-urbain, la croissance économique produite par le secteur agricole est au moins deux fois plus efficace pour réduire la pauvreté que la croissance issue d'un quelconque autre secteur⁹. Ainsi, un objectif à part entière, fixé à l'échelle mondiale pour la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable, accompagné de moyens ambitieux pour assurer sa réalisation, possède un énorme potentiel de transformation.

20. Pour que l'engagement à transformer la façon dont la nourriture est produite et consommée soit pleinement honoré, il faudra que les partenariats en matière de financement et d'exécution jouent un rôle important. S'ils veulent relever les principaux défis du développement durable, ces partenariats devront être ouverts à tous, intégrés, transparents et responsables. En outre, pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et de la faim, il sera indispensable que s'exercent une collaboration et une coordination continues et renforcées entre les États Membres, les organismes des Nations Unies, en particulier la FAO, le FIDA et le PAM, et des acteurs non étatiques.

21. Les investissements publics et privés devraient être réalisés conformément aux Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires¹⁰, adoptés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale le 15 octobre 2014, ainsi qu'aux Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale¹¹, dont il est pris acte dans le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale

⁸ FAO, FIDA et PAM, *Achieving Zero Hunger: The Critical Role of Investments in Social Protection and Agriculture* (Rome, FAO, 2015). Disponible à l'adresse <http://www.fao.org/3/a-i4777e.pdf>.

⁹ Banque mondiale, *Rapport sur le développement dans le monde 2008 : L'agriculture au service du développement* (Washington, 2007). Disponible à l'adresse : http://siteresources.worldbank.org/INTWDR2008/Resources/WDR_00_book.pdf.

¹⁰ Disponible à l'adresse http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1314/rai/CFS_Principles_Oct_2014_FR.pdf.

¹¹ Voir FAO, document CL 144/9 (C 2013/20), annexe D. Disponible à l'adresse : http://www.fao.org/fileadmin/templates/cfs/Docs1112/VG/VG_Final_FR_May_2012.pdf.

sur le financement du développement (résolution 69/313 de l'Assemblée générale, annexe) tenue du 13 au 16 juillet 2015.

22. Les moyens de mise en œuvre ainsi que les résultats attendus, y compris un cadre de financement, une version révisée du partenariat mondial pour le développement, des environnements favorables et un mécanisme de facilitation de la technologie sont définis dans la section intitulée « Moyens de mise en œuvre et partenariat mondial » du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : transformer notre monde (notamment dans les cibles 2.a, 2.b et 2.c), qui doit être examiné par le Sommet des Nations Unies consacré à l'adoption du programme de développement pour l'après-2015 (25-27 septembre 2015, New York), et dans le cadre du Programme d'action d'Addis-Abeba (notamment aux paragraphes 13, 83, 108, 121 et 123).

III. Mesures et initiatives mondiales en faveur du Programme de développement durable à l'horizon 2030

Vers la réalisation de l'objectif Faim zéro

23. Ces dernières années, les États Membres se sont fixé des objectifs plus ambitieux en matière de lutte contre la faim. En 2003, à Maputo, les pays d'Afrique ont adopté le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture, cadre d'action critique pour la transformation de l'agriculture. En 2014, à Malabo, lors d'un sommet célébrant les dix ans du Programme, les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine ont adopté la Déclaration de Malabo sur la croissance et la transformation accélérées de l'agriculture en Afrique pour une prospérité partagée et de meilleures conditions de vie, dans laquelle ils se sont engagés à éliminer la faim en Afrique d'ici à 2025 (sect. III.3). En 2005, lors du Sommet des États d'Amérique latine sur la faim chronique, tenu au Guatemala, les chefs d'État et de gouvernement ont fait part de leur détermination à éliminer la faim dans la région d'ici à 2025 en adoptant l'initiative L'Amérique latine et les Caraïbes libérées de la faim. Cette détermination a été réaffirmée à maintes occasions, notamment lors du sommet de 2015 de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes. En Asie, des nations et organisations sous-régionales ont pris des engagements similaires. L'objectif de développement durable n° 2 témoigne ainsi de la volonté de la communauté mondiale d'éliminer la faim d'ici à 2030.

24. Le lancement de l'initiative Défi Faim zéro par le Secrétaire général lors de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), a eu pour effet de mobiliser les énergies en faveur de ce noble dessein. Cette initiative s'articule autour de cinq éléments qui, appliqués de concert, permettront d'éliminer la faim et les pires formes de malnutrition et de mettre en place des systèmes alimentaires durables et inclusifs dans un avenir prévisible. Elle rassemble les différents acteurs partageant cette même préoccupation et a suscité une vague de mesures et de débats grâce à la très large dynamique qu'elle a acquise et à sa visibilité considérable au sein de la communauté mondiale du développement.

25. L'initiative a renforcé le soutien politique national en faveur de l'élimination de la faim. À ce jour, 137 pays se sont engagés à œuvrer à la réalisation de cet objectif, qui mobilise aussi des organes locaux, nationaux, régionaux et internationaux ainsi que des acteurs non étatiques (au nombre de 47) et des milliers d'individus. Au sein de l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle mondiale, les chefs des fonds et programmes des Nations Unies, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation mondiale du commerce travaillent en collaboration afin d'apporter un appui concerté au Défi Faim zéro, qui a été intégré aux nouveaux objectifs de développement durable, notamment l'objectif 2 et ses cibles interdépendantes.

26. Grâce au Défi Faim zéro, des actions ont été engagées au niveau national et la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture durable continuent de revêtir un rang élevé de priorité dans le programme mondial de développement. De par son caractère global et universel, cette initiative devrait avoir des retombées positives pour tous les objectifs de développement durable. Le Secrétaire général est résolu à continuer de mobiliser la volonté politique et l'action concertée indispensables à la création de systèmes alimentaire et nutritionnel durables, viables et inclusifs dans le contexte plus large du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Comité de la sécurité alimentaire mondiale

27. Le Comité de la sécurité alimentaire mondiale est la principale plateforme internationale multipartite sur les questions relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition. Du fait de cette position unique, le Comité est un excellent exemple de la façon dont des structures de gouvernance réformées peuvent améliorer leur aptitude à délibérer, tout en restant inclusives, participatives et responsables, et en aidant les parties prenantes à mettre en évidence les similitudes et les convergences nécessaires pour faire face aux enjeux que représentent aujourd'hui la sécurité alimentaire et la nutrition.

28. À sa quarantième session, tenue en octobre 2013, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale a estimé qu'il devrait jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des éléments du programme de développement pour l'après-2015 relevant de sa mission principale.

29. La mise en place d'un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier la façon dont le Comité peut appuyer la réalisation des cibles associées aux objectifs de développement durable en matière d'agriculture durable, de sécurité alimentaire et de nutrition sera proposée pour approbation à la quarante-deuxième session. À la même session, le Comité envisagera également l'adoption d'un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition prenant en compte les recommandations formulées dans « Pertes et gaspillage de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables » et « La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition », ainsi que les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, adoptés à la quarante et unième session du Comité en 2014.

30. Des consultations et négociations sont en cours afin d'établir un cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées. L'adoption de la version finale négociée de ce cadre sera proposée à la quarante-deuxième session du Comité.

31. L'application de ces accords volontaires incombe au premier chef aux gouvernements nationaux, avec le concours des organismes des Nations Unies, des acteurs non étatiques et d'autres organismes régionaux et internationaux.

Deuxième Conférence internationale sur la nutrition et résolution de l'Assemblée générale proclamant une décennie d'action pour la nutrition

32. La deuxième Conférence internationale sur la nutrition, organisée conjointement par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), a eu lieu au siège de la FAO à Rome en novembre 2014. Cette conférence intergouvernementale de haut niveau a permis d'attirer l'attention du monde entier sur toutes les formes de malnutrition – sous-alimentation, dénutrition, y compris les carences en oligoéléments, surpoids et obésité. La Conférence a rassemblé au total 164 membres de la FAO et de l'OMS et plus de 2 200 personnes y ont participé, dont des chefs d'État et de gouvernement, des experts de renommée mondiale et des représentants de la société civile et du secteur privé.

33. La Conférence avait pour objectif : a) de passer en revue les progrès réalisés depuis la Conférence internationale sur la nutrition de 1992, répondre aux nouveaux enjeux et saisir les nouvelles opportunités, tout en définissant les politiques pouvant être envisagées pour améliorer la nutrition; b) de réunir des représentants, entre autres des secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé, afin notamment de leur permettre d'aligner leurs politiques sectorielles pour améliorer la nutrition de manière durable; c) de proposer des modalités d'action et des cadres institutionnels adaptables, conçus pour remédier de façon adéquate aux principaux problèmes nutritionnels qui se poseront dans le proche avenir; d) d'encourager une plus grande cohérence, harmonisation, concertation et coordination des politiques et des actions dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la santé, entre autres; e) de mobiliser la volonté politique et les ressources nécessaires à l'amélioration de la nutrition; et f) de définir les priorités de la coopération internationale en matière de nutrition à court et moyen terme.

34. Les participants à la deuxième Conférence internationale sur la nutrition ont adopté deux documents finaux – la Déclaration politique de Rome sur la nutrition (OMS, document EB 136/8, annexe I) et le Cadre d'action (OMS, document EB 136/8, annexe II), guide technique volontaire de 60 recommandations sur la manière d'appliquer la Déclaration – dans lesquels les dirigeants mondiaux se sont engagés à mettre en œuvre des politiques nationales visant à éliminer la malnutrition sous toutes ses formes et à transformer les systèmes alimentaires de façon à ce que des régimes alimentaires nutritifs soient accessibles à tous. Les documents finaux de la Conférence prennent acte du rôle essentiel que jouent les systèmes alimentaires dans la promotion d'un régime alimentaire sain et l'amélioration de la nutrition, et réaffirment que les systèmes de santé, d'approvisionnement en eau et d'assainissement doivent être simultanément renforcés pour mettre fin à la malnutrition.

35. Les efforts consentis à l'échelle mondiale en matière de nutrition doivent non seulement viser à renforcer les systèmes alimentaires, de santé et d'assainissement, mais aussi permettre de s'attaquer aux facteurs sous-jacents, comme la pauvreté, la

discrimination et la vulnérabilité – qui contribuent sensiblement à la malnutrition sous toutes ses formes. Dans la Déclaration de Rome, les ministres et représentants des membres de la FAO et de l’OMS, rassemblés à l’occasion de la deuxième Conférence internationale, ont recommandé à l’Assemblée générale « d’envisager de proclamer une décennie d’action pour la nutrition de 2016 à 2025, dans la limite des moyens et ressources disponibles ». Le 6 juillet 2015, l’Assemblée a adopté la résolution 69/310, dans laquelle elle a salué la Déclaration de Rome et le Cadre d’action, et a décidé d’examiner plus avant les questions en suspens en rapport avec ladite résolution à sa soixante-dixième session.

Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique/Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique

36. À la vingt-troisième session ordinaire de la Conférence de l’Union africaine, qui s’est tenue à Malabo les 26 et 27 juin 2014, les chefs d’État et de gouvernement de l’Union africaine ont réaffirmé le rôle de premier plan joué par le Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique mis en place par le Nouveau Partenariat pour le développement de l’Afrique (NEPAD). Au cours des dix premières années de son existence (2003-2013), le Programme avait permis de réaliser des avancées importantes et fourni les enseignements et les bases indispensables au progrès de l’agriculture au cours de la prochaine décennie. Dans la Déclaration de Malabo, les États membres ont renouvelé leur engagement en faveur de plusieurs réformes politiques cruciales destinées à éliminer la faim et à réduire de moitié la pauvreté en Afrique d’ici à 2025.

37. Pour atteindre ces objectifs, les dirigeants africains ont réaffirmé leur intention de consacrer 10 % de leur budget national au développement de l’agriculture et se sont mis d’accord sur des cibles, parmi lesquelles : le doublement de la productivité agricole; la réduction de moitié des pertes après récolte et une baisse de 10 % du retard de croissance sur le continent africain. Le cadre de résultats du Programme détaillé pour le développement de l’agriculture en Afrique permet aux pays africains de comparer les résultats obtenus dans le secteur agricole afin de garantir que les progrès sont suivis en permanence. Ce cadre, qui fait partie intégrante de l’Agenda 2063 de l’Union africaine, met en évidence, pour la période 2015-2025, la façon dont l’agriculture peut contribuer à la croissance économique et au développement inclusif, à l’augmentation des revenus, à l’amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à la prospérité et à l’élargissement des possibilités économiques et au renforcement de la résilience.

Le coût de la faim en Afrique : impact économique et social de la sous-alimentation des enfants

38. L’étude sur le coût de la faim en Afrique, lancée en 2010, est toujours en cours¹². Les chefs d’État et de gouvernement africains l’ont approuvée en 2014 et, dans la Déclaration de Malabo, ont appelé tous les États membres de l’Union africaine à envisager d’y participer. La Déclaration de Malabo demande également à

¹² Voir <http://www.costofhungerafrica.com>.

la Commission de l'Union africaine, au Programme alimentaire mondial, à la Commission économique pour l'Afrique et aux autres partenaires de développement d'accélérer la réalisation de cette étude dans les pays où elle n'a pas été menée à bien.

39. Il ressort des résultats obtenus dans les pays ayant finalisé la première phase de l'étude (Égypte, Éthiopie, Ouganda, Rwanda et Swaziland) que la sous-alimentation peut avoir des coûts substantiels et que certaines tendances sont discernables dans les différents pays participants. Dans les cinq pays, les coûts les plus importants sont liés à la perte d'heures de travail due à la mortalité (les coûts sont élevés dans les pays à forts taux de mortalité). En seconde position viennent les coûts associés à la perte potentielle de productivité imputable à l'inadéquation de la scolarisation résultant de la sous-alimentation, ainsi qu'à la réduction de la productivité liée au retard de croissance. Le montant total des coûts varie de 2 % à 16 % du produit intérieur brut (PIB).

40. De plus, des répercussions sur les politiques publiques ont été mises en évidence. Les principales conclusions qui se dégagent de l'étude sont les suivantes :

- La sous-alimentation représente une très lourde charge et des contraintes supplémentaires pour les systèmes de santé et les familles, du fait des besoins accrus de services, tels que les soins de santé et l'hospitalisation. Dans tous les pays étudiés, ce sont les familles, et non les systèmes de santé, qui prennent en charge la majorité des frais;
- La nutrition est l'un des principaux facteurs expliquant la progression du redoublement et de l'abandon scolaire dans les pays où les résultats du système d'éducation sont médiocres;
- La perte de capital humain liée à l'impact de la sous-alimentation sur les taux de mortalité infantile est ce qui coûte le plus cher à la société;
- Remédier à la sous-alimentation des enfants, et réduire ainsi les obstacles à l'amélioration du niveau d'éducation, facilitera la transition des sociétés africaines vers une plus grande urbanisation et leur permettra de mieux se préparer à tirer parti du dividende démographique.

41. L'étude sur le coût de la faim en Afrique contribue à faire pencher la balance dans le sens d'un engagement renforcé au plus haut niveau politique en faveur de l'amélioration de la nutrition sur le continent. Elle a été à l'origine de la fixation d'objectifs plus radicaux pour la réduction du retard de croissance chez les enfants, notamment une baisse de 10 % du retard statural et de 5 % du déficit pondéral d'ici à 2025. Cette nouvelle initiative africaine en faveur de l'élimination du retard de croissance est soutenue par la Commission de l'Union africaine.

Rapport mondial sur la nutrition

42. Le rapport de 2014 intitulé *Global Nutrition Report: Actions and Accountability to Accelerate the World's Progress on Nutrition* (Rapport mondial sur la nutrition : action et responsabilité pour accélérer l'amélioration de la nutrition dans le monde)¹³, a été rendu public lors de la deuxième Conférence internationale

¹³ Washington, Institut international de recherche sur les politiques alimentaires, 2014.

sur la nutrition et a ensuite été présenté lors de plusieurs autres manifestations organisées à l'échelle mondiale. Il donne un aperçu général et une analyse détaillée de la malnutrition dans le monde, notamment des mesures qui sont prises pour la combattre, et met en lumière les principales lacunes à cet égard. Ce rapport s'adresse aux organisations de la société civile, aux donateurs, aux gouvernements, aux acteurs du secteur privé, aux chercheurs, aux médias et aux citoyens engagés au service de cette cause et vise à donner aux personnes qui œuvrent dans le domaine de la nutrition au niveau national les moyens de mieux éclairer la prise de décisions et de renforcer leur argumentation en faveur d'une augmentation des ressources. Il a été établi par un groupe d'experts indépendant dans lequel sont représentés les organismes des Nations Unies participant à la programmation dans le domaine de la nutrition, et il est dirigé par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires. Le secrétariat du Global Nutrition Report est hébergé par l'Institute of Development Studies, à Brighton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

Le point sur l'initiative Renforcer la nutrition

43. L'initiative Renforcer la nutrition est un mouvement piloté par des pays, qui regroupe différents secteurs et parties prenantes dont la mission commune est de mettre un terme à la malnutrition. Cette initiative unique en son genre a permis aux gouvernements, à la société civile, aux organismes des Nations Unies, aux donateurs, aux entreprises et aux scientifiques de se mobiliser pour attirer l'attention sur l'importance d'une bonne nutrition et, ensemble, vaincre la malnutrition. En juillet 2015, 55 pays s'étaient engagés à renforcer la nutrition.

44. Ces 55 pays qui dirigent l'initiative Renforcer la nutrition montrent que l'instauration d'un climat politique favorable est essentielle à la lutte contre la malnutrition. Les progrès sur le plan de la nutrition sont rendus possibles par un engagement politique de haut niveau, une coordination efficace des acteurs, la mise en place de politiques adéquates fondées sur la connaissance des faits et une action reposant sur un ensemble de résultats communs et une augmentation des ressources. Les pays prenant part à cette initiative s'attachent à mettre en œuvre des interventions autour de la nutrition et d'autres centrées sur cette dernière, en reconnaissant qu'il est essentiel de s'intéresser aux domaines tels que l'agriculture, l'eau et l'assainissement, l'éducation, la protection sociale, la santé publique et l'autonomisation des femmes pour mettre totalement fin à la malnutrition. En 2015, les pays qui dirigent le mouvement ont continué de démontrer l'intérêt des investissements en faveur de la nutrition, confirmant l'importance fondamentale de ces investissements pour la santé et la prospérité futures. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi vu leurs taux de malnutrition diminuer considérablement. L'initiative constitue toujours un instrument unique pour le partage de données, de résultats et de bonnes pratiques.

Méthodes axées sur le développement pour vaincre la faim, la malnutrition et la pauvreté

45. Comme noté au paragraphe 20 ci-dessus, le rôle de la protection sociale est abordé dans le rapport intitulé « Achieving Zero Hunger: the Critical Role of

Investments in Social Protection and Agriculture » (Élimination de la faim : le rôle crucial des investissements en faveur de la protection sociale et de l'agriculture), publié par la FAO, le FIDA et le PAM en juillet 2015. Ce rapport fournit de nouvelles données sur le montant total des investissements réalisés en vue de l'élimination de la faim et de la pauvreté rurale d'ici à 2030. L'importance de la protection sociale, non seulement pour l'élimination de la faim mais également pour ce qui est d'aider les pauvres en milieu rural à se sortir de la pauvreté, sera le sujet du prochain rapport de la FAO sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture. « La protection sociale et l'agriculture » sera en outre le thème de la Journée mondiale de l'alimentation en 2015.

46. Une nouvelle étude de la FAO intitulée « School Feeding and Possibilities for Direct Purchases from Family Farming: Case Studies from Eight Countries » (Alimentation scolaire et possibilités d'approvisionnement direct auprès de l'agriculture familiale : étude de cas portant sur huit pays) examine l'alimentation scolaire et la possibilité pour les écoles de s'approvisionner directement auprès d'exploitations familiales. L'étude présente une démarche axée sur le développement en matière d'alimentation scolaire et comprend une étude de cas portant sur huit pays, qui montre comment les programmes d'alimentation scolaire en Amérique latine et dans les Caraïbes peuvent servir à stimuler à la fois la production alimentaire locale, en augmentant la demande en faveur des exploitations familiales et les revenus de ces dernières, et les marchés locaux, tout en favorisant la diversification et l'éducation alimentaires. Cette démarche innovante est un exemple concret de la façon dont on peut améliorer les résultats en termes de sécurité alimentaire et de nutrition et contribuer au développement local en associant programmes de protection sociale classiques et appui à la production¹⁴.

IV. Progrès accomplis dans l'accroissement durable de la productivité agricole

Appuyer les petits exploitants agricoles et exploitants familiaux et garantir leur accès aux ressources

47. Il est largement admis que l'agriculture familiale joue un rôle clef dans la sécurité alimentaire et nutritionnelle, la gestion des ressources naturelles et les économies locales. Par conséquent, il est essentiel que l'élaboration et l'exécution de politiques, de programmes, de stratégies et de partenariats en matière de sécurité alimentaire, de nutrition et d'agriculture tiennent compte des exploitations familiales.

48. L'Année internationale de l'agriculture familiale, célébrée en 2014, a entraîné un renforcement du soutien politique en faveur de l'agriculture familiale et des exploitations familiales dans le monde entier. La base de données concernant l'agriculture familiale a été nettement consolidée grâce aux travaux que mène la FAO dans le domaine de l'agriculture familiale et en particulier grâce à sa Plateforme de connaissances sur l'agriculture familiale. Il a en outre été souligné qu'il importait d'établir la définition et la typologie de l'agriculture familiale ainsi

¹⁴ Santiago, FAO, 2015. Voir <http://www.fao.org/3/a-i3413e.pdf>.

que de mettre au point des analyses et des indicateurs clefs pour évaluer la situation des différents types d'agriculture familiale et en étudier l'évolution.

Protection des sols et des terres

49. L'importance des sols et des terres pour le développement durable a été reconnue par la communauté internationale dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dans lequel les chefs d'État et de gouvernement et les représentants de haut niveau ont convenu de s'employer à créer un monde où la dégradation des sols n'est plus un problème (par. 206), dans la résolution 68/232 de l'Assemblée générale qui a proclamé l'année 2015 « Année internationale des sols » et dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

50. Afin que les ressources naturelles essentielles à la sécurité alimentaire soient protégées, il est nécessaire de bien comprendre la gestion durable des sols et de coordonner cette gestion à l'échelle du monde. Cela ne se réalisera qu'au moyen d'un processus véritablement ouvert à tous qui s'appuie sur les connaissances scientifiques actuelles concernant la gestion durable des terres et des sols et sur des pratiques et des savoirs traditionnels.

51. Le Fonds pour la neutralité en termes de dégradation des terres, lancé en 2015 dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique¹⁵, constitue une initiative importante destinée à soutenir la transition vers un monde sans dégradation des sols grâce à la restauration des sols.

V. Progrès accomplis vers la durabilité de tous les systèmes alimentaires

52. Les données de la productivité agricole (devant servir notamment à mesurer les progrès accomplis au titre de la cible 2.3 du programme de développement pour l'après-2015) sont insuffisantes et les pratiques agricoles durables (cible 2.4) ne sont pas assez appliquées dans de nombreuses zones rurales de pays en développement.

53. À l'occasion de l'Année internationale de l'agriculture familiale (2014), la FAO a estimé dans son rapport 2014 sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture que plus de 90 % des 570 millions d'exploitations agricoles dans le monde étaient considérées comme des exploitations familiales¹⁶. Leur contribution à la sécurité alimentaire aux niveaux local, régional et mondial est cruciale. M. S. Swaminathan, dans un article publié en 2014, a mis en évidence la façon dont les systèmes de production diversifiés que l'on trouve dans l'agriculture familiale peuvent permettre d'atteindre les objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle

¹⁵ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1954, n° 33480.

¹⁶ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2014 : Ouvrir l'agriculture familiale à l'innovation* (Rome, 2014).

et contribuer à la préservation des écosystèmes¹⁷. Le rapport 2012 sur la situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture montrait que les agriculteurs eux-mêmes étaient ceux qui investissaient le plus dans l'agriculture et qu'ils devaient être au cœur de toute stratégie d'investissement¹⁸.

Pêche

54. Dans le secteur de la pêche, de façon similaire à celui de l'agriculture, les petits producteurs contribuent de manière décisive à la sécurité alimentaire et à l'élimination de la pauvreté. Cependant, le développement général du secteur de la pêche ainsi que la pression exercée de façon accrue par d'autres secteurs (tels que l'énergie, les activités extractives, l'industrie et le développement des infrastructures), dont l'influence politique ou économique est généralement plus forte, ont contribué à la baisse des ressources aquatiques et aux menaces pesant sur les habitats aquatiques, les écosystèmes et les pêches commerciales artisanales.

55. En ce qui concerne la pêche en mer et la pisciculture en eau douce, la principale difficulté consiste à gérer de façon durable les stocks halieutiques et les écosystèmes, dans un environnement sujet aux fluctuations et aux changements climatiques, de manière à maximiser le rendement sans compromettre les pêches futures et à veiller à la juste répartition des bénéfices. La pêche en mer et la pisciculture en eau douce font face en outre à la concurrence d'autres activités, qu'elles soient économiques ou de loisir, et à divers risques environnementaux.

56. Les changements du climat mondial et régional, conjugués à de nombreux autres facteurs déterminant la répartition et la viabilité des ressources, influenceront sur la capacité du secteur de la pêche à satisfaire la demande de consommation future et sur son efficacité à cet égard. Contrairement à la plupart des animaux terrestres, les espèces aquatiques sont poïkilothermes (c'est-à-dire à sang froid), aussi les changements de températures qui surviennent dans leur habitat ont des répercussions plus rapides et plus lourdes sur leur métabolisme, leur croissance, leur reproduction et leur répartition, ce qui entraîne des conséquences d'autant plus fortes sur la répartition et la productivité des activités de pêche et d'aquaculture. L'imbrication des systèmes aquatiques permet aux poissons de migrer en fonction des transformations des conditions des écosystèmes. L'évolution prévisible des modèles climatiques et des phénomènes extrêmes, la hausse du niveau des mers, la fonte des glaciers, l'acidification des océans et l'évolution du débit des cours d'eau devraient entraîner d'importants changements dans toutes sortes d'écosystèmes aquatiques, qui se répercuteront sur la pêche et l'aquaculture dans de nombreuses régions.

Agroécologie

57. L'agroécologie, en tant que méthode paysagère et agricole destinée à améliorer la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires, prend de l'ampleur et recueille le soutien d'experts toujours plus divers au sein de la communauté scientifique, des organisations internationales et des pays. Il est nécessaire de

¹⁷ M. S. Swaminathan, « Zero hunger », *Science*, vol. 345, n° 6196 (1^{er} août 2014), p. 491.

¹⁸ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2012 : Investir dans l'agriculture pour un avenir meilleur* (Rome, 2012).

renforcer davantage la base de données factuelles concernant l'agroécologie, en particulier pour ce qui est de l'élargissement et de la diffusion réussis d'initiatives en la matière.

58. En Amérique latine et en Europe, l'agroécologie a été intégrée à des politiques nationales et sous-nationales. Les pays et les organismes régionaux tels que la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes et l'Union africaine sont invités à mettre en œuvre des politiques publiques favorisant l'adoption de pratiques agroécologiques en faisant figurer l'agroécologie et l'agriculture durable dans leurs stratégies et leurs programmes d'action nationaux.

59. En septembre 2014, la FAO a organisé le premier Symposium international sur l'agroécologie pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Au vu du succès de ce symposium, la FAO s'est engagée à organiser trois réunions régionales au cours de l'année 2015, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. La mise en pratique de l'agroécologie en Afrique devrait progresser davantage grâce à l'initiative Agriculture écologique biologique pour l'Afrique, récemment créée. L'objectif de cette initiative est d'incorporer l'agriculture écologique et biologique aux systèmes agricoles nationaux d'ici à 2025.

60. Les pratiques agroécologiques, biologiques et réparatrices pourraient contribuer activement à la réduction des gaz à effet de serre car elles peuvent permettre d'absorber plus de 100 % de tout le dioxyde de carbone (CO₂) émis chaque année¹⁹. L'initiative « 4 pour 1 000 » sur la séquestration du carbone dans les sols en faveur de la sécurité alimentaire et du climat, que le Ministère français de l'agriculture a lancée récemment, est un important programme agroécologique destiné à améliorer la fertilité du sol grâce à la séquestration du carbone dans les sols agricoles, et à renforcer ainsi la sécurité alimentaire et à adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques²⁰.

61. Face à la résistance accrue aux pesticides, l'utilisation d'herbicide a sensiblement augmenté ces dernières années²¹; cela fait suite à une multiplication par cinq des dépenses en pesticides de 1960 à 2008²².

Réduire les pertes et les gaspillages

62. Des systèmes agricole et alimentaire viables et ne dégradant pas l'environnement revêtent une importance vitale pour l'élimination de la pauvreté, l'éradication de la faim et le développement durable. Le rapport publié en juin 2014 par le Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du

¹⁹ Rodale Institute, « Regenerative organic agriculture and climate change: a down-to-earth solution to global warming » (Kutztown, Pennsylvania, 2014). Disponible à l'adresse : http://rodaleinstitute.org/assets/RegenOrgAgricultureAndClimateChange_20140418.pdf.

²⁰ France, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, « COP21 : "4 pour 1 000" – un programme de recherche international sur la séquestration du carbone dans les sols ». Disponible à l'adresse : <http://agriculture.gouv.fr/cop21-4-pour-1000-un-programme-de-recherche-international-sur-la-sequestration-du-carbone-dans-les>.

²¹ Charles M. Benbrook, « Impacts of genetically engineered crops on pesticide use in the U.S.: the first sixteen years », *Environmental Sciences Europe*, vol. 24. Disponible à l'adresse : <http://www.enveurope.com/content/24./1/24>.

²² Jorge Fernandez-Cornejo et coll., « Pesticide use in U.S. agriculture: 21 selected crops, 1960-2008 », *USDA Economic Information Bulletin*, n° 124 (Washington, U.S. Department of Agriculture, Economic Research Service, mai 2014).

Comité de la sécurité alimentaire mondiale, et intitulé « Pertes et gaspillages de nourriture dans le contexte de systèmes alimentaires durables », a montré qu'il fallait privilégier une optique systémique prenant en compte « l'ensemble des éléments [...] et des activités liés à la production, à la transformation, à la distribution, à la préparation et à la consommation des denrées alimentaires, ainsi que le résultat de ces activités, notamment sur les plans socioéconomique et environnementaux ».

63. Les solutions existantes pour réduire les pertes sont tributaires d'une plus grande utilisation de l'énergie à des fins de conservation, solution qui pourrait bien souvent ne pas être envisageable et qui doit être évaluée par rapport aux avantages de la réduction des pertes et gaspillages de nourriture²³ (y compris la réduction des pertes d'eau, de terres, d'énergie et d'autres ressources naturelles utilisées pour produire des denrées alimentaires qui ne sont pas consommées)²⁴. L'une des principales causes des pertes et gaspillages de nourriture est la normalisation des produits offerts aux consommateurs²⁵, associée à des comportements qui ne sont pas viables et encouragée par le faible niveau des prix des denrées alimentaires par rapport aux revenus dans les pays développés²⁶. Dans les pays à faible revenu, les solutions doivent impliquer les principaux secteurs de la pêche commerciale et artisanale et de la production et de la transformation des produits agricoles²⁷. Tout au long des chaînes alimentaires, l'inadéquation du stockage et la mauvaise gestion des produits périssables, conjuguées à de mauvaises infrastructures de transport et à l'insuffisance des informations relatives à la demande et aux prix du marché, continuent de représenter des enjeux majeurs²⁵. Une autre difficulté réside dans le fait que les mesures correctives envisageables n'ont de chances d'être adoptées que si elles sont considérées comme rentables ou d'un bon rapport coût-efficacité par les acteurs de la chaîne d'approvisionnement²³.

64. Les investissements dans la réduction des pertes avant et après récolte devraient avoir la priorité par rapport à l'accroissement de la production. Parmi les solutions possibles qui sont étudiées figure celle du coût véritable, qui tient compte des externalités dans la fixation des prix des produits²⁸.

65. Les pertes de nourriture interviennent à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement en produits de la pêche de capture, durant les opérations de manutention et de traitement, de stockage, d'emballage, de distribution et de consommation. Les pertes de produits de la pêche nuisent à la production viable de ressources halieutiques, compromettant la capacité à long terme de fournir des

²³ FAO, *Toolkit: Reducing the Food Waste Footprint* (Rome, 2013).

²⁴ Ibid et FAO, *Food Waste Footprint: Impacts on Natural Resources – Summary Report* (Rome, 2013).

²⁵ HLPE, 2014. « Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables. Rapport du Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale » (Rome, 2014).

²⁶ *Food Waste Footprint: Impacts on Natural Resources – Summary Report*, et « Pertes et gaspillages de nourriture dans un contexte de systèmes alimentaires durables ».

²⁷ *Toolkit: Reducing the Food Waste Footprint*, et « Pertes et gaspillages de denrées alimentaires dans le contexte de systèmes alimentaires durables ».

²⁸ IFOAM EU Group, « Agricultural externalities: the true price of a product » (Bruxelles, International Federation of Organic Agriculture Movements EU Group, 2010). Disponible sur le site : http://www.ifoameu.org/sites/default/files/page/files/ifoameu_policy_externalities_factsheet_2010.pdf. Auteur : Lena Wietheger.

denrées alimentaires et pesant sur les perspectives économiques du secteur de la pêche de capture. Les déchets de la pêche et, dans une moindre mesure, les prises accessoires représentent d'importantes pertes et gaspillages dans toutes les pêcheries du monde. Les études comparatives et la présentation de rapports sur les prises accessoires et les déchets de la pêche constituent un pas important vers l'amélioration de l'utilisation des poissons et produits de la pêche, la réduction des gaspillages et une gestion plus efficace des ressources halieutiques²⁹.

Mettre fin à la perte de biodiversité

66. Le Crop Trust est une initiative et un partenariat importants qui œuvre en faveur de la préservation de la diversité agricole à l'échelle mondiale. Un déclin de la population d'animaux pollinisateurs aurait des effets dévastateurs sur la production et la sécurité alimentaires, notamment un accroissement des carences en micronutriments, comme la vitamine A³⁰. Des mesures doivent être prises pour promouvoir la remise en état des refuges, l'hétérogénéité de l'utilisation des sols, l'amélioration de la diversité végétale et la sécurité des pollinisateurs grâce à une réduction de l'application de pesticides, si l'on veut éviter que la disparition en cours d'espèces d'insectes sauvages ne finisse par compromettre les rendements agricoles dans le monde entier³¹.

67. Les nouvelles estimations (qui sont sans doute inférieures à la réalité) des taux actuels d'extinction représentent environ 1 000 fois le taux d'extinction de base³². Allant au-delà de la modélisation de l'évolution de la biodiversité, l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) se penche actuellement sur la question de la prise en compte de la valeur économique des services écosystémiques indispensables à l'agriculture et à l'alimentation. Pilotée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), TEEB est une initiative mondiale visant à « rendre plus visibles les services apportés par la nature. L'objectif de l'étude TEEB est en fin de compte d'intégrer les valeurs des services écosystémiques dans la prise de décisions dans le secteur agricole³³.

68. Un nouveau problème apparu sur le devant de la scène est celui des pressions exercées sur les petites exploitations agricoles par les dispositions de la loi de 1991 de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales. Les mesures restrictives applicables aux dispositifs de gestion des semences peuvent aboutir à une réduction de la diversité biologique et, par conséquent, porter atteinte aux moyens de subsistance des petits agriculteurs et « affaiblir la base génétique dont

²⁹ FAO, *Directives internationales sur la gestion des prises accessoires et la réduction des déchets en mer* (Rome, 2011), p. 73.

³⁰ Matthew R. Smith et autres, « Effects of decreases of animal pollinators on human nutrition and global health : a modelling analysis », *Lancet*, vol. 6736, n° 15 (2015), p. 1 à 9.

³¹ Lucas A. Garibaldi et autres « Wild pollinators enhance fruit set of crops regardless of honey bee abundance », *Science*, vol. 339, n° 6127 (29 mars 2013), p. 1608 à 1611.

³² S. L. Pimm et autres, « The biodiversity of species and their rates of extinction, distribution, and protection », *Science*, vol. 344, n° 6187 (30 mai 2014).

³³ Étude de l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (TEEB) pour l'agriculture et l'alimentation. Voir la note de réflexion (27 février 2014); la brochure d'information (mai 2015) et « TEEB for Agriculture & Food: towards a global study on the economics of eco-agri-food systems » (15 mai 2015). Disponible sur le site www.teebweb.org/agriculture-and-food/.

nous dépendons tous pour notre approvisionnement alimentaire futur »³⁴. Les petits exploitants ayant recours pour l'essentiel à des systèmes informels pour se procurer des semences, les restrictions imposées par la loi quant à la garde de semences dans les exploitations et l'interdiction de leur échange et de leur vente sont très préoccupantes³⁵. Bien que seule une poignée de pays en développement aient entrepris de protéger les obtentions végétales, les petits exploitants agricoles et les autres parties prenantes sont souvent exclus de toute participation à l'élaboration et à la réforme des lois en la matière.

69. Dans l'aquaculture (pisciculture), la majeure partie de la diversité biologique se trouve dans les variétés sauvages d'espèces d'élevage. Cette biodiversité est menacée, toutefois, par la perte et la dégradation des habitats, l'introduction d'espèces envahissantes (souvent par des aquaculturistes), des pratiques de pêche non viables et les changements climatiques³⁶. Pourtant, elle fournit non seulement les ressources génétiques nécessaires à l'amélioration traditionnelle des espèces dans l'aquaculture, mais aussi des services écosystémiques présentant un intérêt direct pour l'ensemble du secteur de l'agriculture, comme la lutte biologique contre les ravageurs et le cycle des éléments nutritifs³⁷.

70. L'initiative de la FAO en faveur de la croissance bleue vise à contribuer à la sécurité alimentaire, à l'atténuation de la pauvreté et à la gestion durable des ressources aquatiques biologiques afin de renforcer la résilience des communautés côtières et riveraines et de restaurer le potentiel productif des océans et des terres humides. Il s'agit d'encourager la coordination internationale pour renforcer des régimes et des pratiques de gestion responsable propres à concilier la croissance économique et la sécurité alimentaire avec la conservation des océans et de leurs écosystèmes. Quatre éléments sont au centre de cette coopération : la pêche de capture, l'aquaculture, les services écosystémiques et la protection commerciale et sociale des communautés côtières.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030

71. Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 définit une feuille de route pour la réalisation d'objectifs ambitieux et universels par la communauté internationale. Cette feuille de route trace la voie d'une plus grande équité sociale, grâce à des mesures visant à lutter contre l'inégalité et à faire en sorte que nul ne soit laissé pour compte. Mettre un terme à la faim et à la malnutrition est un objectif central de ce programme. Les cinq grands axes du rapport du Secrétaire général sur

³⁴ PNUD, « Vers une approche de la sécurité alimentaire axée sur les droits de l'homme : un instrument d'auto-évaluation pour définir un juste équilibre avec la protection des variétés végétales – faciliter la participation des agriculteurs pour garantir un accès durable à la nourriture » (New York, août 2012). Disponible sur le site www.undp.org/poverty. Étude citée dans la Déclaration de Berne « Owing seeds, accessing food: a human rights impact assessment of UPOV 1991 based on case studies in Kenya, Peru and the Philippines » (Zurich, Suisse, octobre 2014).

³⁵ Déclaration de Berne, « Owing seeds, accessing food: a human rights impact assessment of UPOV 1991 based on case studies in Kenya, Peru and the Philippines », auteurs : Thomas Braunschweig et autres.

³⁶ FAO, *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture* (Rome, 2010).

³⁷ Cecilia M. Holmlund et Monica Hammer, « Analysis: ecosystem services generated by fish populations », *Ecological Economics*, vol. 29 (1999), p. 253 à 268.

le « Défi Faim zéro » ont été pris en compte dans les objectifs de développement durable, comme décidé par les États Membres³⁸.

72. Compte tenu du caractère universel et intégré des objectifs de développement durable, les investissements dans l'agriculture durable, la sécurité alimentaire et la nutrition auront des retombées positives pour toute une série d'autres objectifs, tels que la réduction de la pauvreté, l'égalité des sexes et la lutte contre les changements climatiques. Les habitants des zones rurales représentant le plus fort pourcentage des personnes vivant dans l'extrême pauvreté, il a été démontré que les investissements dans l'agriculture sont deux fois plus efficaces aux fins de la réduction de la pauvreté que ceux réalisés dans tout autre secteur. Pour que le Programme de développement durable à l'horizon 2030 réponde aux attentes, des systèmes alimentaires durables – permettant non seulement de produire la quantité voulue de nourriture, mais assurant aussi une augmentation des revenus et des moyens de subsistance durables en milieu rural – seront nécessaires³⁹.

73. L'accroissement démographique fera peser une pression accrue sur la capacité des systèmes alimentaires de nourrir la population mondiale; cette pression sera encore aggravée par les effets du changement climatique sur les petits exploitants agricoles et l'agriculture en général. De nouvelles approches s'imposent pour mettre en place des systèmes alimentaires durables et résilients, qui prennent en compte les problèmes liés aux changements climatiques et à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Il peut s'agir notamment d'investissements judicieux dans l'adaptation des petites exploitations, lesquels peuvent avoir parallèlement d'importants avantages en matière d'atténuation⁴⁰.

74. Le Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement souligne que l'investissement dans l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition revêt une importance cruciale pour le succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (par. 13). L'initiative « Défi Faim zéro » constitue une plateforme déjà disponible pour accélérer les actions de sensibilisation, de dynamisation et de responsabilisation en faveur de systèmes alimentaires durables, inclusifs et résilients. Le Secrétaire général continuera d'œuvrer en faveur de cette initiative au plus haut niveau politique, afin de mobiliser les dirigeants et les individus, les organisations de la société civile, les collectivités et le secteur privé à l'appui de ce nouveau programme.

75. L'Organisation des Nations Unies doit se doter des moyens requis pour mettre en œuvre un programme transformateur, qui soit à la fois pertinent, novateur, souple, inclusif, coordonné et axé sur les résultats. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, de la nutrition et de l'agriculture durable, le Secrétaire général sera secondé par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la sécurité alimentaire et

³⁸ Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs du développement durable, « Proposition du Groupe de travail ouvert sur les objectifs de développement durable », objectif 2, cibles 2.1 à 2.4 et objectif 12, cible 12.3, disponible sur le site <https://sustainabledevelopment.un.org/index.php?page=view&type=400&nr=1579&menu=13001>. Le rapport complet du Groupe de travail ouvert a été publié sous la cote A/68/970.

³⁹ Groupe de la Banque mondiale, « Ending poverty and hunger by 2030: an agenda for the global food system » 2^e éd. (Washington, 2015).

⁴⁰ FIDA, *The Mitigation Advantage: Maximizing the Co-Benefits of Investing in Smallholder Adaptation Initiatives* (Rome, 2015).

nutritionnelle mondiale pour concevoir une réponse intégrée du système des Nations Unies propre à appuyer les efforts déployés par les États Membres en vue d'éliminer définitivement la faim et la malnutrition.

VI. Recommandations

76. Il est largement admis que, pour surmonter des problèmes de plus en plus complexes et réaliser les objectifs de développement durable, des efforts considérables devront être consentis pour repenser et réformer les modalités d'élaboration des politiques, telles qu'elles sont actuellement conçues. Souscrivant à cet objectif, de nombreux pays revoient leurs propres programmes et s'emploient à combiner les actions menées dans différents domaines, tels que les soins de santé, l'agriculture, l'éducation, l'égalité des sexes, la nutrition, l'assainissement, l'approvisionnement en eau et l'énergie, afin d'obtenir de meilleurs résultats et de renforcer les synergies. Mais beaucoup de décideurs nationaux sont encore à la recherche des moyens de réussir cette transition et de remédier à la mentalité de cloisonnement qui prévaut encore.

77. Les enseignements tirés des différentes expériences nationales et régionales en matière de sécurité alimentaire et de nutrition montrent que les éléments suivants se retrouvent dans la plupart des stratégies qui ont donné de bons résultats :

- Accroissement des investissements en faveur des pauvres;
- Engagement politique;
- Participation sociale, en particulier des petits exploitants et des agricultrices;
- Association de l'appui à la production et de la protection sociale, et établissement de liens entre les programmes et les mesures dans différents secteurs.

78. Dans ce contexte, il convient de mettre l'accent sur l'importance de la coopération entre les nations, en particulier l'échange de données d'expérience par le biais de la coopération Sud-Sud. De nombreux pays en développement sont confrontés aux mêmes problèmes de développement agricole et les solutions déjà mises en œuvre peuvent inspirer des évolutions propices à l'accroissement durable de la productivité agricole, au renforcement de la sécurité alimentaire et à la promotion d'une saine nutrition.
